



Terre de talents

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
29/02/2024**

Numéro : 2024/007

Objet : Dispositif Jobs
vacances 2024

Rapporteur :
Délila M'HENNI

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	28
Représentés	7
Absents	0

Le 29 février 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 28, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 22 février 2024.

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD

ONT DONNÉ POUVOIR

Hajer MOHSNI pouvoir à Nathalie BEAN, Servane CHARPENTIER pouvoir à Koko MENSAH, Jean-Michel DIDIN pouvoir à Guénaël LEVRAY, Gabriel LAUMOSNE pouvoir à Emmanuelle BOURNEUF, Latifa NAJI pouvoir à Hawa COULIBALY, Olfa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Michèle DESCAMPS pouvoir à Françoise MARHUENDA

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Françoise MARHUENDA

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : - 8 MARS 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le :

- 8 MARS 2024

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Karine COMBAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport par lequel Mme Délila M'HENNI, Conseillère municipale, déléguée au Développement économique, à l'Emploi et à l'Insertion, expose ce qui suit :

« Depuis plusieurs années, la Ville propose des "Jobs vacances" aux jeunes Ulissiens. Il s'agit de faire bénéficier d'une première expérience professionnelle à 50 jeunes, âgés de 16 à 17 ans, sur la base d'un contrat de vacation d'une semaine (35 heures).

En 2023, 50 jeunes Ulissiens ont pu ainsi travailler une semaine dans les services municipaux. Recrutés à l'issue d'un entretien d'embauche pour la période des vacances de printemps, d'été et d'automne, ils ont également été informés des codes du monde du travail lors d'un atelier traitant des questions de justice et de laïcité.

De nouveau cette année, les services municipaux se sont mobilisés, notamment, la Direction Développement social et citoyen du territoire, la Direction des Services techniques et la Direction des Synergies éducatives et prévention citoyenne.

Le recrutement 2024 a lieu du 4 mars et ce jusqu'au 17 mai 2024, après recueil des besoins auprès des services municipaux et de la constitution d'un dossier de candidature par les jeunes Ulissiens intéressés. Chaque service concerné a établi une fiche de poste correspondant à la durée de l'emploi proposé (1 semaine), puis l'Info Jeunes organise le recrutement des jeunes sous la forme d'un entretien d'embauche scoré. Sur site, chaque jeune sera accueilli, suivi et encadré par un tuteur référent désigné par le service impliqué.

La mise en œuvre des "Jobs vacances" permet de :

- proposer une véritable mise en situation de recherche d'un premier emploi, au travers de la phase de recrutement (rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, préparation à l'entretien et constitution d'un dossier administratif) et de favoriser, par ce biais, l'autonomie des jeunes ;*
- réaffirmer des valeurs éducatives telles que l'engagement à apporter à la mission qui leur est confiée, la prise d'initiative et le sens des responsabilités ;*
- sensibiliser ces jeunes aux codes du monde du travail : présentation générale, respect des contraintes professionnelles, tenue vestimentaire et expression orale ;*
- les informer sur leurs droits et obligations en termes de contrat de travail : respect des horaires, consignes de sécurité, neutralité et laïcité, intégration dans une équipe de travail, sens de la hiérarchie et droit à la rémunération ;*
- faire découvrir aux jeunes le fonctionnement des services publics à travers une première expérience professionnelle.*

Les intéressés perçoivent une rémunération horaire égale au SMIC, majorée de 10 % pour paiement des congés payés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider du renouvellement du Dispositif "Jobs vacances" pour l'année 2024 au bénéfice de 50 jeunes Ulissiens, âgés de 16 à 17 ans, respectant la parité ;*
- créer, à ce titre, 50 postes saisonniers d'une durée d'une semaine dans les services municipaux ;*
- dire que les crédits sont prévus au budget 2024, chapitre 012. »*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permettant notamment aux collectivités de faire appel à du personnel pour faire face à des besoins saisonniers, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé le 13 avril 2007 ;

Vu l'avis de la Commission Bien grandir en date du 16 janvier 2024 ;

Considérant que le Dispositif « Jobs vacances » permet aux jeunes, âgés de 16 à 17 ans, de bénéficier d'une première expérience professionnelle, sur la base de 35 heures par semaine, au sein des services municipaux ;

Considérant que les actions favorisant la participation, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes participent aux objectifs de la politique jeunesse de la municipalité ;

Considérant que les intéressés percevront une rémunération horaire égale au SMIC, majorée de 10 % pour paiement des congés payés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** du renouvellement du Dispositif « Jobs vacances » pour l'année 2024 au bénéfice de 50 jeunes Ulissiens, âgés de 16 à 17 ans, respectant la parité ;

- **CRÉE**, à ce titre, 50 postes saisonniers d'une durée d'une semaine dans les services municipaux ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1^{er} mars 2024



Le Maire,
Clévis CASSAN

2024-007

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-08T11-02-07.00 (MI251487289)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240229-2024-007-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Dispositif Jobs vacances 2024

Date de décision : Feb 29, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIB 2024-007.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 08/03/24 à 11:02

Par SPANO Christine

Transmis

Date 08/03/24 à 11:02

Par SPANO Christine

Accusé de réception

Date 08/03/24 à 11:07